



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. NAUDION ;
Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

COMMISSIONS OBLIGATOIRES : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – N° 26/04 - 05A

Madame GIRAUDET, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Cette commission, mentionnée dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) aux articles L.1414-2 et L.1411-5, comprend, outre le Maire (Président de la commission), 5 conseillers municipaux élus à la proportionnelle au plus fort reste, ainsi que leurs suppléants.

Peuvent participer aux réunions de cette commission à titre consultatif, le comptable public et un représentant de la DDETSPP (anciennement appelée DDCSPP), Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, ainsi que des agents de la collectivité et des personnalités désignées en raison de leur compétence concernant l'objet de la consultation.

Je vous propose de présenter une liste de **5 conseillers titulaires et 5 conseillers suppléants.**"

Aucune autre candidature n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose les représentants suivants :

Titulaires : M. NAUDION - M. PUSKULLU - Mme GIRAUDET - Mme LE BIHAN - M. BOISSEAU

Suppléants : Mme JARDEL - Mme WEISS - M. THEODON - Mme VALY - Mme ROGER



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité les représentants suivants à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires : M. NAUDION - M. PUSKULLU - Mme GIRAUDET - Mme LE BIHAN - M. BOISSEAU

Suppléants : Mme JARDEL - Mme WEISS - M. THEODON - Mme VALY - Mme ROGER

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

07 mai 2026 Le Maire,
11 mai 2026

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.